



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

A Toulouse, le 11 mars 2021

Rectorat
Direction des examens et
concours
Bureau DEC5

dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13

Jordi LLORENS (Chef de Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07

CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION

BTS

TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES

SESSION 2021

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le 14 janvier 2021 par l'académie de Reims.

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat et d'enseignement à distance
- Des candidats individuels

CENTRES D'EXAMEN

Lycée Jean Jaurès – Carmaux
Lycée Métiers Sud Périgord - Bergerac
Lycée Marcel Barbanceys - Neuvic
Lycée Sacré Cœur - Saint Chély d'Apcher
Lycée Blaise Pascal - Saint Jean d'Angély
Lycée Gustave Eiffel – Gannat
CFA des métiers du Gers - Pavie

Nombre de candidats inscrits : 120

I CALENDRIER DES EPREUVES

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Horaires	Epreuves
Le lundi 10 mai 2021	14h00 – 16h00	U3.1 Mathématiques (1)
Le mardi 11 mai 2021	14h00 – 18h00	E1 Culture générale et expression (1)
Le jeudi 20 mai 2021	8h00 – 12h00	U5.1 Analyse agro-technique (1)
Le jeudi 20 mai 2021	14h30 – 16h30	U5.2 Analyse juridique, économique et managériale (1)
CALENDRIER DES EPREUVES PRATIQUES (HORS CCF)		
Le lundi 17 mai 2021	Durée 2h00 (Mise en loge à prévoir)	U3.2 Sciences physiques et chimiques appliquées

Le lundi 17 mai 2021	Durée 3h00	E4 Diagnostic ou mise en œuvre
CALENDRIER DES EPREUVES ORALES – Epreuves professionnelles de synthèse		
Candidats issus de la voie scolaire, de l'apprentissage, de la formation continue : du mardi 5 janvier 2021 au vendredi 29 janvier 2021 Candidats individuels, candidats de la formation à distance : épreuve en fin de 2 ^e année scolaire	Durée 30 minutes	U6.1 Activités en milieu professionnel
Du mardi 15 juin 2021 au vendredi 25 juin 2021	Durée 1h00	U6.2 Projet

(1) Deux heures de mise en loge. La sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves.

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Avant le vendredi 11 juin 2021 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Jean-Jaurès Route de Blaye 81400 CARMAUX

RESULTATS		
Le vendredi 2 juillet 2021	à 18h00	sur le site http://www.ac-toulouse.fr : rubrique résultats publinet

II REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE

CENTRES D'ECRITS						
	Lycée Gustave Eiffel	Lycée Blaise Pascal	Lycée Marcel Barbançons	Lycée Sud Périgord	Lycée Sacré Cœur	Lycée Jean Jaurès
	GANNAT	ST JEAN D'ANGELY	NEUVIC	BERGERAC	ST CHELY D'APCHER	CARMAUX
	03	17	19	24	48	81
Candidats scolaires	12	11	12	20	10	32
Candidat individuel Département 66					1	
CFA des métiers 32						22
TOTAL : 120	12	11	12	20	11	54
CENTRES D'ORAUX						
U61 Stage	12	11	12	20	11	54
U62 Projet	12	11	12	20	11	54

III EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

L'évaluation se déroule sous la forme ponctuelle pour les établissements non habilités au CCF et pour les candidats individuels.

La définition de l'épreuve ponctuelle est identique à celle des deux situations d'évaluation en CCF et se divise en deux parties :

- Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation (écoute et restitution écrite ou orale des informations),
- Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes, assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du mardi 13 au jeudi 15 avril 2021**.

Langue rare : 1 candidat (Basque) – date non communiquée à ce jour par l'académie de Bordeaux.

IV EPREUVE PONCTUELLE (Hors CCF)

E3-B Sciences physiques et chimiques appliquées

CENTRE	DATE
Lycée Sacré-Cœur St Chély d'Apcher 1 candidat individuel du 66	Le lundi 17 mai 2021 de 10h00 à 12h00

E4 Diagnostic ou mise en œuvre

CENTRE	DATE
Lycée Sacré-Cœur St Chély d'Apcher 1 candidat individuel du 66	Le lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00

V U6.1 – Activités en milieu professionnel

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS
<p style="text-align: center;">ACTIVITES EN MILIEU PROFESSIONNEL</p> <p style="text-align: center;">STAGE</p> <p style="text-align: center;">U61</p>	<p style="text-align: center;"><u>NEUVIC</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Le jeudi 14 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
<p>Les dossiers techniques et rapports de stage seront à déposer sur le centre d'examen en 3 exemplaires : (2 exemplaires papier + 1 exemplaire en format numérique) sur Tribu.</p> <p><u>Au plus tard :</u> <u>Le vendredi 4 décembre 2020</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>BERGERAC</u> 20 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 19 au 20 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CARMAUX</u> 32 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 13 au 15 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>GANNAT</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 19 au 20 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST CHELY D'APCHER</u> 11 candidats</p> <p style="text-align: center;">Le 19 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST JEAN D'ANGELY</u> 14 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 16 janvier 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>PAVIE</u> 22 candidats</p> <p style="text-align: center;"><u>Du 14 au 15 janvier 2021</u></p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>

1.1 Epreuve facultative « Engagement étudiant » :

Cas particulier des candidats ayant demandé à présenter cette unité facultative

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans les activités mentionnées à l'article L 611-9 du Code de l'Education : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.

Cela peut concerner :

- L'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel »,
- Le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel ».

Le dossier est constitué de la fiche engagement étudiant (annexe 8) qui présente le contexte, décrit une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Cette fiche sera annexée au dossier de l'épreuve E6.1 et déposée selon les mêmes modalités.

En cas d'absence de la fiche d'engagement, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Cette épreuve est présentée à titre facultatif, sur demande du candidat.

Dans ce cas, elle se déroule à la suite de l'épreuve obligatoire E61 « Activités en milieu professionnel » avec le même jury.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

VI U6.2 - PROJET

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS
<p style="text-align: center;">PROJET</p> <p style="text-align: center;">U62</p> <p>La date limite de dépôts des dossiers de projet est fixée : <u>Au vendredi 28 mai 2021</u> Avec envoi aux membres du jury au plus tard : <u>Le mardi 1er juin 2021</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>NEUVIC</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 16 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>BERGERAC</u> 20 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 22 au 25 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CARMAUX</u> 32 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 17 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>GANNAT</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 22 au 23 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST CHELY D'APCHER</u> 11 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 22 au 23 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST JEAN D'ANGELY</u> 11 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 16 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CFA PAVIE</u> 22 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 22 au 25 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>

U61 – Stage et U62 – Projet : une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats

► Les convocations des candidats seront établies par mes services.

Matériel candidat : La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible sur le site académique début avril 2021. Il appartient à chaque établissement de la communiquer à ses élèves.

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

- Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

- Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

VII RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

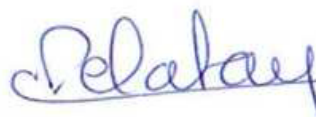
Les relevés de notes seront établis et transmis par mes services aux candidats dès la 1^{ère} quinzaine du mois de juillet 2021. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

➔ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2021 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à partir de la fin du mois d'octobre 2021.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

CONVOCATION AUX EPREUVES : INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

A compter de la session 2016, **votre convocation aux épreuves sera téléchargeable** sur le site www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens concours/examens post-bac/brevet de technicien supérieur ».

Vous devrez vous connecter avec votre nom et votre numéro de candidat pour télécharger votre convocation **et** la notice relative au matériel autorisé.

Un courriel (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiqué lors de votre inscription) **vous indiquera votre numéro de candidat et vous informera de la mise en ligne de la convocation.** Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.

